



LES ARCHERS DE LA TOUR

Mairie de Gallardon
28320 Gallardon

ASSEMBLEE GENERALE DU 03 SEPTEMBRE 2021 COMPTE FINANCIER SAISON 2020-2021

Introduction

Cette saison encore l'activité du club a été marquée par les mesures mises en place pour lutter contre la propagation du virus Covid-19 : fermeture des accès aux équipements sportifs couverts, annulation des événements et des tournois, baisse des adhésions, etc. Toutefois les cours collectifs ont pu être maintenus en extérieur sur l'intégralité de la saison avec un noyau dur d'archères et d'archers motivés qui ont été présent sur les week-ends. Nous avons même enregistré trois passages de flèches blanches en extérieurs (10 mètres) : Axel en adulte, Elsa (en longbow) et Benjamin chez les jeunes. Félicitation à eux trois !!

Au niveau du club nous avons constaté une baisse significative des adhésions, l'annulation des événements internes au club (pot d'accueil, vœux, fête de fin de saison), l'absence d'initiation jeunes avec la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France.

Compte Financier Saison 2020-2021

A. Résultat

La saison se termine sur un bénéfice à hauteur de 14 € avec 3 589 € enregistrés en produits (-21% par rapport à la saison précédente) et 3 575 € constatés en charges (-19%). Au regard du solde des comptes de l'association en septembre 2020, le montant de l'actif est de 2 102 € et celui du livret de 3 991 €.

B. Analyse des produits

1) Cotisations

Les recettes afférentes aux cotisations sont de 2 827 € avec pour cette saison 38 archers inscrits (contre 43 la saison précédente) avec 18 adultes (dont 2 archères) et 20 jeunes (dont 7 archères). 9 nouvelles adhésions ont été enregistrées. Sur les 38 archers en activité, 32 tirent en arcs classiques (viseurs et/ou arcs nus), 3 en arc droits et 3 en arc à poulies. 17 jeunes avaient moins de 18 ans au 1^{er} septembre 2020.

Sans surprise les adhésions ont diminué de 12% par rapport à la saison précédente avec les mesures liées à la fermeture des équipements sportifs couverts au moment de la validation des adhésions (non renouvellement d'adhésions et nouveaux arrivants potentiels n'ayant pas confirmés). En début de saison la jauge de 50 personnes était toutefois atteinte.

En date du 8 janvier 2021, le Bureau de l'association a soumis au vote du Comité Directeur une proposition pour remboursement de la part club de l'adhésion 2020/2021 (hors droit d'entrée), et ce compte tenu du contexte actuel lié à la crise sanitaire.

Le Comité Directeur a décidé à la majorité du remboursement au frais réel de la part Club des Archers, soit :

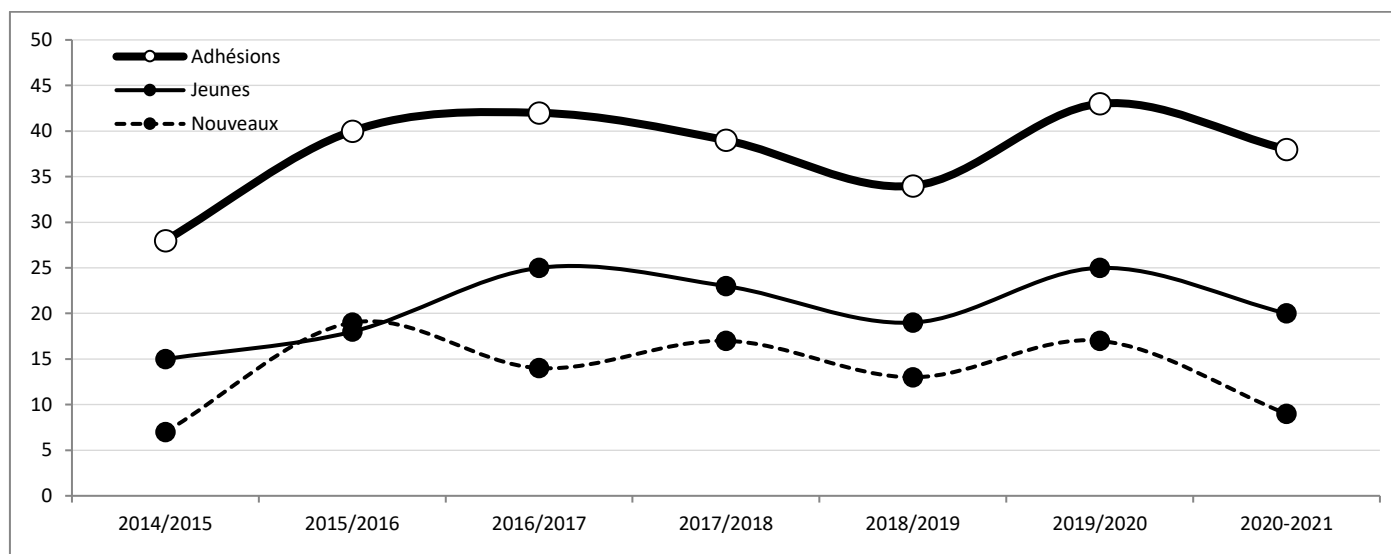
- 19,50 € pour les adultes (sur une adhésion à 90,50 €) ;
- 11,50 € pour les jeunes âgés de 10 à 18 ans inclus au 1er septembre 2020 (sur une adhésion à 59,50 €) ; et
- 20,50 € pour les poussins âgés de moins de 10 ans au 1er septembre 2020 (sur une adhésion à 59,50 €).

Deux archers ont souhaité bénéficier de cette mesure (31 € remboursés).



LES ARCHERS DE LA TOUR

Mairie de Gallardon
28320 Gallardon



Evolution des adhésions depuis 2014

2) Activités annexes

70 € ont été facturés pour les activités avec la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France avec uniquement 2 séances proposées lors des vacances de la Toussaint (initiation des enfants les mercredis pendant les vacances scolaires et la période estivale). Avec le changement d'équipe au sein de la Communauté de Communes et les événements liés à la crise sanitaire, le club n'a pas été sollicité pour l'organisation d'autres séances d'initiations. Dès septembre 2021, le Bureau se rapprochera de la Communauté de Communes pour envisager un calendrier prévisionnel 2021-2022.

3) Subventions

Au niveau des subventions et pour cette saison, le club a perçu 125 € du Conseil Départemental d'Eure et Loir (5 € par jeunes inscrits la saison précédente _ 25 jeunes), 400 € du Conseil Municipal de Gallardon et 70 € du Conseil Municipal de Bailleau-Armenonville (demande réalisée suite à la présence de 6 archers de cette commune sur la saison 2019-2020). Nous remercions les remerciements chaleureusement pour leurs soutiens à notre activité sportive.

Le club a par ailleurs contacté les mairies de Bailleau-Armenonville (7 archers inscrits au club de Gallardon) et d'Ecosnes (4 archers) afin de savoir si elles pouvaient participer aux activités du club avec le versement d'une subvention au regard des administrés inscrits sur la saison 2020-2021.

4) Autres produits

40 € ont été enregistrés en remboursement des PasseSports Archerie, 12 € en produits divers et correspondant à des trop perçus sur adhésions et/ou matériels et 45 € en annulation de charges antérieures (chèque vœux 2020).



LES ARCHERS DE LA TOUR

Mairie de Gallardon
28320 Gallardon

C. Analyse des charges

Les trois postes de dépenses les plus représentatifs sont respectivement :

- Les cotisations reversées à la Fédération Française de Tir à l'Arc (enregistrement de l'affiliation, licences et assurances des archers) : 2 165 € pour 61% des charges ;
- L'achat de matériel : 672 € pour 19% ;
- L'acquisition d'une débroussailleuse : 363 € pour 10%.

1) Achats

Les fournitures diverses correspondent à des achats de plumes / flèches de progression et de PasseSports sur la boutique en ligne de la Fédération (105 €), d'une drisse pour le filet du pas de tir extérieur (72 €), et de petites fournitures diverses (café, reproduction de clés pour 35 €).

1 035 € sont constatés en matériels et équipements, dont

- 672 € pour l'achat de matériel club avec un arc classique adulte et un arc longbow ambidextre pour les adolescents (101 €) et divers matériels d'archerie (571 €) ;
- 363 € pour une débroussailleuse thermique et de ses équipements pour l'entretien du pas de tir extérieur.

Faute d'espace de stockage, les cibles 3D n'ont pas été achetées cette année (conteneur non trouvé) et le club a soldé son budget en commandant du matériel pour les archers (flèches et blasons) en fin de saison (commande à 588 € incluse dans les 672 € constatés).

2) Services Extérieurs

54 € ont été enregistrés pour les frais d'assurances du club (contre 97 € la saison précédente). Cette diminution des frais s'explique par la baisse des activités.

3) Autres services extérieurs

Au niveau des opérations de communication, 66 € ont été dépensés pour la gestion du site internet et 22 € pour le Forum des associations 2020.

Les charges liées aux manifestations organisées par le club sont de 22 € avec uniquement l'organisation de l'Assemblée Générale (le pot d'accueil des nouveaux arrivants, les vœux de nouvelle année et la journée de clôture de saison ayant été annulés au regard des mesures sanitaires).

4) Cotisations et affiliations

Les cotisations sont liées au nombre d'archers inscrits sur la saison sportive. Elles comprennent les licences (36,75 € pour les poussins ; 45,75 € pour les jeunes et 68,75 € pour les adultes), les assurances des archers (0,25 € par archer), la participation du club aux événements internationaux (2,00 € par archer) et l'affiliation du club à la Fédération (20,00 €). 2 165 € ont été constatés (avec une adhésion poussin non finalisée sur le site de la FFTA _ défaut de certificat médical).

Erwan Brossais, Trésorier
Les Archers de La Tour _ Gallardon



LES ARCHERS DE LA TOUR

Mairie de Gallardon
28320 Gallardon

Annexe

SAISON SPORTIVE 2020 2021	Exécution
---------------------------	-----------

Compte de résultat agrégé

CHARGES	3 575,13 €	PRODUITS	3 589,50 €
Personnel	0,00 €	Subventions	595,00 €
Fonctionnement	3 575,13 €	Autres ressources	2 994,50 €
RESULTAT SAISON	14,37 €		

Trésorerie

Soldes comptes		Solde compte	
- Banque saison précédente	2 088,08 €	- Livret saison précédente	3 970,51 €
- Caisse club saison précédente		- Interets créditeurs	20,67 €
Résultat saison	14,37 €	Prélèvement sur le livret	
ETAT DE L'ACTIF	2 102,45 €	LIVRET	3 991,18 €

Compte de résultat détaillé

Intitulés des comptes de charges	Exécution	Intitulés des comptes de produits	Exécution
60 Achats	1 246,65 €	70 Produits de prestations	2 897,50 €
6061 Fournitures diverses	211,88 €	706 Cotisations Archers	2 827,50 €
6062 Matériels et équipement	1 034,77 €	708 Activités annexes (comcom)	70,00 €
6063 Mobiliers		74 Subventions	595,00 €
6064 Vêtements		7411 Etat	
61 Services Extérieurs	53,87 €	7412 Conseil Général	
613 Location	0,00 €	7413 Conseil Départemental	125,00 €
615 Travaux		7414 Communauté de commune	
616 Assurances	53,87 €	7415 Commune	470,00 €
618 Documentation		746 Dons et legs	0,00 €
62 Autres services Extérieurs	109,61 €	75 Autres produits de gestion	52,00 €
622 Intermédiaires et honoraires		755 Remboursements	40,00 €
623 Publicité, publications	88,10 €	758 Produits divers	12,00 €
624 Transport		76 Produits financiers	0,00 €
625 Déplacements et réceptions	21,51 €	768 Produits financiers	
626 Frais postaux		77 Produits exceptionnels	45,00 €
628 Divers		775 Cessions de matériels	
64 Charges de Personnel	0,00 €	778 Autres produits exceptionnels	45,00 €
641 Rémunérations du personnel			
645 Charges patronales			
65 Autres charges de gestion	2 165,00 €		
658 Cotisation et Affiliation FFTA	2 165,00 €		
66 Charges financières	0,00 €		
668 Frais bancaires			
TOTAL DES CHARGES	3 575,13 €	TOTAL DES PRODUITS	3 589,50 €